Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 janvier 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation4 p. (374r, 375v, 376r, 377v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 janvier 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43205

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction31 janvier 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43205?context=pdf

Description

RésuméSur les patentes anglaises de Godin. Jean-Baptiste André Godin cite la note qu'il a envoyée à monsieur de Fontaine-Moreau sur le procédé d'émaillage par voie sèche, le saupoudrage d'émail sur la fonte rougie, qui permet de faire tenir l'émail sur toutes les parties des appareils. Godin explique que sa description du procédé ne comprend pas la composition des émaux car des contrefacteurs pourraient arguer que les leurs sont différents. Il joint à son courrier la somme de 1 500 F, destinée à monsieur de Fontaine-Moreau.

Mots-clés

Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin", Industrie, Ressources naturelles
Personnes citéesFontaine-Moreau, A. L. de [monsieur]
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43205?context=pdf

Gênes le 30 janvier 1843

Monsieur Cantagrel

J'ai écrit à M. de Fontaine maman que je suis charmé avec lui que les appréciations qu'il fait de mes droits en Angleterre comme inventeur et de ce qui est à faire pour les garantir.

Mais toute invention a des côtés faibles et mes émaux n'ont le leur je viens d'en trouver aussi qu'il faut M. de Fontaine voyez à compléter

" l'application pour vous dire tout est le fait
" qui domine dans ma nouvelle manière
" d'émailler la fonte les anciens procédés
" d'émaillage se pratiquent pour vitrifier
" cet au moyen de pâtes liquides que l'on
" étend les émaux à la surface de la
" fonte et on les fait cuire ensuite. cela
" ne permet que d'émailler des surfaces unies
" et lisses tandis que pour mon procédé
" l'émail s'applique sur la fonte lorsque
" les surfaces en sont bien rouges et le
" pénétrant ensuite avec des tamis. il adhère
" par fusion immédiate sur les surfaces ou
" il est projeté ce qui fait que toutes les
" surfaces reçoivent également l'émail. les émaux
" liquides et appliqués à froid ne restent pas sur
" les parties en relief et les creux du bas sont
" remplis de faux vernis l'émaillage des

" sulfate avait toujours été impossible
" est donc le principe de l'application
" de l'acide à chaud qui est le gage
" essentiel de bien établir et de maintenir
" mais je ne sais pas si les exigences de la
" vie ordinaire peuvent être satisfaites avec
" cela. Je prie donc M. Cantagrel de
" vouloir avec vous avant de prendre un
" parti définitif "

Voilà ce que je viens de dire à M. C
ce qui vous restait à lui dire est que
je n'ai pas cru devoir consigner dans
mes brevets les opérations chimiques que
chaque genre demandait réclame il m'a paru
suffisant que certains emploi connus puissent être
appliqués pour voir dire pour que je
me crois dispensé d'entrer dans des descriptions
dont la pratique me rien d'absolu
il m'a paru évident que si je faisais
reposer mon droit sur la description des
emploi qui sont plus ou moins particuliers
à mon affaire j'aurais le lendemain
des contrefacteurs sous prétexte qu'ils
feraient leurs emploi d'une manière différente
j'ai en conséquence dit que les emploi devaient
être composés de manière à être assez flexibles
pour résister à la chaleur de la fonte tout
en se conformant aux principes établis dans
les traités sur la matière, et en effet
dans différents traités sur les arts chimiques
on trouve les fondants qui conviennent

les conditions d'autres mais il n'est pas moins vrai que chaque émail en particulier exige un tour de main qui est difficile de faire connaître dans un brevet puisque chaque jour en cherche de nouveaux sur lequel bien des préparateurs interessent des prétentions à ce que les dévisaient comme intentions je donnerait ainsi une tentation coupable à la contrefaçon et en voulant mieux assurer mes droits ils la devaient moins

mais ne devrait-il pas avoir que de la loi anglaise une insuffisance de description car il est incontestable que si certains émaux de cette nature sont susceptibles d'être appliqués par suite d'autres ne le pourraient que par des modifications difficiles à trouver suivant la nature de leur composition mais les mêmes émaux pouvant être faits de bien des manières différentes une description impossible à bien faire

Voilà ce que je devais vous faire dire par vous même à M. de Fontaine plutôt que de lui écrire car je ne tiens pas à laisser traîner des armes qui pourraient servir contre moi et celle-ci est donc pour rester entre vos mains si inclus pr 1500 à remettre à M. de Fontaine offrance avec le complément nécessaire que vous prendrez sur les fonds

377

que vous avez entre les mains où
bien entendu il n'y a pas d'obstacle
à régulariser ma position

Votre bien dévoué

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43205?context=pdf